

Zeitschrift: Le messager suisse de Paris : organe d'information de la Colonie suisse

Herausgeber: Le messager suisse de Paris

Band: 3 (1957)

Heft: 5

Rubrik: La page des lecteurs-rédacteurs

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LA PAGE DES LECTEURS-RÉDACTEURS

Chers Compatriotes,

En réponse à votre circulaire du 15 courant, je vous fais parvenir, accompagné de mes excuses, le montant de mon abonnement.

J'ai été heureux de constater que le souhait que je vous avais exprimé, il y a un peu plus d'une année, de voir « Le Messager » prendre une allure importante, se réalise progressivement. La couverture et la teneur sont déjà d'une facture encourageante. Je demeurerai à vos côtés tant que le vent soufflera dans ce sens.

J'ai noté, dans les deux derniers numéros, l'observation révélatrice d'un état d'esprit qu'il est heureux de voir s'écartez de vous (l'athée absurde) et celle de son antagoniste « facétieux » (le communiste-chrétien « ? »). Pour tout dire, il me semble qu'on accorde ici au ridicule une place par trop grande ! De grâce, laissez parler les gens sérieux, et il y en a certainement dans la colonie. Si pareilles choses tombaient sous les yeux des Français, je pense qu'ils douteraient encore davantage de notre aptitude à serrer de près les grands problèmes.

Croyez, Messieurs, en l'expression de mes sentiments dévoués.

Jack STOECKLIN.

Nous vous remercions de ce que vous nous dites à propos du « Messager » et nous vous remercions aussi de vos encouragements. Effectivement la controverse entre deux de nos correspondants peut paraître à d'aucuns inutile, à d'autres fastidieuse, à d'autres nuisible. Cependant, notre revue est au fond la revue d'une grande famille, et nous avons décidé que nous publierions toutes les lettres de ses membres.

Messieurs,

La Légation de Suisse a voulu, cette année, me faire une surprise agréable en me remettant, avec la déclaration de taxe d'exemption du service militaire, un exemplaire de votre journal.

Faisant partie de la Colonie suisse de Paris, je vous prie de bien vouloir m'abonner à votre publication...

Avec mes remerciements anticipés, je vous présente, Messieurs, mes salutations distinguées. B. NATER.

Une preuve de plus, cher lecteur, de l'aide morale que la Légation, aujourd'hui Ambassade, ne cesse de témoigner à notre petite revue.

Monsieur,

Il faudrait absolument voir cette question hôtels ou pensions pour les vacances en Suisse, de petits coins loin du bruit de la ville et charmants, il y en a pourtant en Suisse !... et, attention aux prix !!!

N. THIEVENT.

Oui, cher Monsieur, mais de quoi voulez-vous parler exactement ? D'une question de publicité ou désirez-vous des adresses de pensions et hôtels ? Dans ce dernier cas, il faut vous adresser à l'Office national du Tourisme, 16, boulevard des Italiens... ou consulter notre page de publicité suisse. L'indication, un peu plus sommaire, figurant au talon de votre mandat ne nous permet pas de vous répondre plus amplement.

Messieurs,

Veuillez, je vous prie, trouver ci-joint un chèque de 500 francs pour le renouvellement de mon abonnement de 1957 au Messager Suisse de Paris.

Je vous adresse en même temps mes félicitations pour l'effort que vous faites en faveur de notre petit journal, pour sa présentation, pour les nouvelles qu'on y trouve, tant au point de vue culturel, que folklorique, sportif, littéraire, etc...

Ce Messager est un trait-d'union entre ces différents groupes et le Suisse de Paris.

Bon courage et merci.

E. BARBERI.

Cher Monsieur,

J'apprécie beaucoup Le Messager Suisse de Paris et je considère qu'il rend de très grands services à la Colonie.

Jacques PICTET.

Madame,

Inclus cotisation abonnement 1957 et félicitations pour l'évolution du journal.

A. O. TREMBELLAND.

Avec mes meilleurs vœux pour 1957. Très bien le petit journal. J'aime beaucoup les recettes en images. Bonne santé à tous.

E. LUCIANI.

Merci à vous tous, fidèles lecteurs.

Messieurs,

Vous serait-il possible de me fournir certains renseignements sur le sujet que je vous expose ci-après ? Voici de quoi il s'agit. J'ai reçu d'un compatriote de Mesocco (Grisons) une demande de renseignements sur une musique qui aurait été fondée par des citoyens de Mesocco à Paris, en 1881, et qui aurait duré une dizaine d'années. Mon correspondant est chargé de faire un reportage qui sera radiodiffusé par le poste Monte-Céneri, à l'occasion des 50 ans de la musique du pays, « l'Armonia Elvetica ». Il me dit que cette musique est en quelque sorte une filiale de celle qui avait été fondée à Paris. C'est pourquoi il serait très désireux d'obtenir quelques précisions sur cette dernière, quant à son origine, son activité en France afin de lui permettre d'en faire état dans son discours.

Personnellement, je ne possède aucun élément sur le sujet, aussi j'ai pensé que vous étiez mieux placés pour répondre à la demande qui m'a été faite.

Aussi, si ce n'est pas trop abuser de votre complaisance, je vous serais infiniment obligé de bien vouloir me communiquer tout ce que vous pourrez glaner sur le sujet en question.

Je précise que cette musique devait s'appeler « Harmonie Helvétique ».

Je vous serais donc très reconnaissant de bien vouloir me donner, dans la mesure du possible, une réponse rapide, ce dont je vous en remercie très sincèrement à l'avance, ainsi que des précisions que vous pourrez, j'espère, me fournir.

Je vous prie d'agrérer, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

H. MOTTO.

Quel est le lecteur qui aura suffisamment de connaissances pour répondre à notre abonné ?